

Volets infrastructure (Service & Transport)

EN BREF

- ▶ Depuis 2009, le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) fixe les règles d'une informatique de santé communicante pour faciliter la coopération entre les professionnels impliqués dans les parcours de santé des patients, et pour aider la décision médicale.
- ▶ Co-construit avec les parties prenantes des domaines sanitaire, médico-administratif, médico-social et social, le CI-SIS est évolutif et s'enrichit progressivement grâce aux cas d'usage formulés par les acteurs de terrain.

Les volets infrastructure dans le CI-SIS

Les volets du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé constituent un ensemble de spécifications modulaire et évolutif. Les volets infrastructure se positionnent au niveau des couches *Service* et *Transport* :

- **service** : sémantique et syntaxe des services interopérables ainsi que leurs règles d'utilisation ;
- **transport** : protocoles d'interconnexion et d'acheminement de l'information.

Ils constituent, avec les volets de la couche *Contenu*, un ensemble de spécifications à large périmètre métier adressant les problématiques d'interopérabilité à des niveaux différents : technique, syntaxique, sémantique et fonctionnel.

La mise en œuvre de chaque volet suit la doctrine du CI-SIS et fait ainsi l'objet d'une étude métier, d'une étude des normes et standards (si applicable) et de spécifications techniques d'interopérabilité.



Socle technique au service des processus métier

Chaque volet infrastructure s'appuie sur une étude métier, appelée aussi spécifications techniques, permettant d'analyser et de définir le processus métier à l'origine des échanges entre systèmes d'informations.

Ainsi chaque volet de la couche *Service* adresse un besoin métier, en identifie les acteurs et les échanges qui doivent avoir lieu entre ceux-ci. Les flux échangés sont définis et ordonnancés pour être au service d'un processus métier collaboratif impliquant des échanges d'informations entre acteurs.

- ▶ le volet **Partage de documents de santé**, par exemple, spécifie les modalités de mise en partage de documents de santé entre les équipes de prise en charge d'un patient. Le DMP (dossier médical partagé) implémente les spécifications de ce volet.

Les volets de la couche *Transport* identifient, quant à eux, les standards de transport qui assurent ces échanges et qui permettent la communication des éléments d'identification et d'authentification des utilisateurs nécessaires à la mise en place des droits d'accès.

Orientations normatives en adéquation avec les nouvelles technologies

Les orientations en termes de normes et standards utilisées dans le CI-SIS font l'objet d'une doctrine normative formalisée.

Pour les volets infrastructure, les spécifications IHE, si elles existent et répondent au besoin métier, sont adoptées en priorité et adaptées au contexte français. Ces spécifications, appelées aussi profils IHE, s'appuient elles-mêmes sur des standards internationaux et sont co-construites par les divers acteurs du secteur.

Le cas échéant, une étude des normes et standards est proposée en concertation publique comparant les normes et les standards qui peuvent répondre au besoin d'interopérabilité. Si la conclusion de cette étude passe la concertation publique, le standard recommandé est adopté dans les spécifications techniques.

La mobilité dans le CI-SIS

Le périmètre métier des derniers volets infrastructure intègre de plus en plus de cas d'usage en mobilité. Le volet Cahier de liaison, par exemple, spécifie les mécanismes de partage de notes volatiles, notamment par les aidants de passage au domicile d'une personne prise en charge.

Les orientations normatives des volets évoluent ainsi vers de nouvelles technologies mieux adaptées aux environnements mobiles. Les volets de la couche *Service* adoptent le standard HL7 FHIR, lui-même se basant, entre autres, sur la syntaxe JSON. Un nouveau volet transport, complémentaire au volet *Transport* synchrone pour client lourd, référence les technologies REST, OAuth et OpenID Connect.

La co-construction, pilier de l'interopérabilité

Les volets émanent de besoins exprimés par des acteurs du terrain qui restent impliqués par la suite dans le processus de mise en œuvre des volets. Par ailleurs, les avis et les commentaires de l'ensemble des acteurs de la e-santé lors des concertations publiques sont primordiaux pour que le cadre d'interopérabilité s'adapte au mieux aux usages.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur :
<http://esante.gouv.fr/services/référentiels/ci-sis>